



PRÉFET
DU CALVADOS

Liberté
Egalité
Fraternité

AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE NACRE

ENQUÊTE PUBLIQUE CONJOINTE PRÉALABLE À LA DÉCLARATION D'UTILITÉ PUBLIQUE AINSI QU'À L'EXPROPRIATION POUR CAUSE D'UTILITÉ PUBLIQUE CONCERNANT LA CRÉATION D'OUVRAGES POUR LA GESTION DES RUISSELLEMENTS SUR LES COMMUNES DE CRESSERONS (14 197) ET PLUMETÔT (14 509) PORTÉ PAR LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE NACRE

Par arrêté du 05 novembre 2024, le Préfet du Calvados a prescrit une enquête publique unique préalable à la décision portant sur la déclaration d'utilité publique (DUP) du projet de création d'ouvrages pour la gestion des ruissellements sur les communes de PLUMETÔT (14 509) et CRESSERONS (14 197) ainsi que de l'expropriation pour cause d'utilité publique de la parcelle cadastrée A 447 sur la commune de PLUMETÔT (14 509) portée par la Communauté de communes (CDC) Cœur de Nacre.

Les travaux prévus ont pour objectif de créer ou modifier des ouvrages pour la gestion des ruissellements afin de lutter contre les inondations, de protéger les biens des personnes ainsi que de préserver la qualité la ressource en eau sur les communes de PLUMETÔT ET CRESSERONS.

La présidente du tribunal administratif de CAEN a désigné en date du 20 septembre 2023 M. Hubert SÉJOURNÉ, ingénieur à la retraite, en qualité de commissaire enquêteur et M. Bernard MIGNOT, ingénieur des travaux publics à la retraite, en qualité de commissaire enquêteur suppléant pour diligenter cette enquête publique.

L'enquête publique se déroulera **du mardi 3 décembre 2024 à 14h00 au jeudi 2 janvier 2025 à 17h00**. La mairie de PLUMETÔT est le siège de cette enquête publique sise 1 Place de la Mairie 14 440 PLUMETÔT

M. Thierry LEFORT Président de la Communauté de communes de CŒUR DE NACRE – SIRET n° 241 400 860 00011 – 7 rue de l'Église – CS 10 033 – 14 400 DOUVRES-LA-DELIVRANDE, est le maître d'ouvrage de l'ensemble des travaux, aménagements et désigné comme responsable du projet.

La personne-ressource en charge du dossier près de laquelle toute information sur le dossier de projet pourra être obtenue, est M. Jean-Philippe POULENC – Chargé de mission GEMAPI et Cycle de l'Eau, demeurant à l'adresse indiquée ci-avant – Courriel : jppoulenc@coeurdenacre.fr – Téléphone : (fixe) 02 31 97 76 65 ou (mobile) 06 76 70 89 35

À compter de la date d'ouverture de l'enquête publique et pendant la durée de celle-ci, chacun pourra prendre connaissance du dossier de projets en version papier et consigner dans le registre d'enquête physique ses observations éventuelles et propositions, en lieux, jours et heures habituels d'ouverture des collectivités au public suivants:

Lieux	Jours et horaires
Mairie de CRESSERONS 15 rue de Caen – 14 400 DOUVRES-LA-DÉLIVRANDE – Téléphone : 02 31 37 39 63 Adresse Web : https://www.cresserons.fr – Courriel : mairie@cresserons.fr	– Du lundi, mercredi et vendredi de 9h00 à 12h00 et de 13h00 à 17h30 – Le mardi de 14h00 à 18h00 – Le jeudi de 14h00 à 17h00.
Mairie de PLUMETÔT 1 Place de la Mairie – 14 440 PLUMETOT – Téléphone : 02 31 37 38 04 Adresse Web : https://www.plumetot.fr – Courriel : mairie.plumetot@orange.fr	– Le mardi de 16h00 à 18h00 – Le jeudi de 10h00 à 12h30 (Possibilité de prendre rendez-vous)
Communauté de communes CŒUR DE NACRE 7 rue de l'Église – CS 10 033 – 14 440 DOUVRES-LA-DÉLIVRANDE Téléphone : 02 31 97 43 32 – Adresse Web : https://www.coeurdenacre.fr Courriel : contact@coeurdenacre.fr	– Du lundi au mercredi et le vendredi 9h00 à 12h00 et de 14h00 à 17h00 – Le jeudi de 9h00 à 12h00

– Le public pourra transmettre ses contributions et propositions directement sur un site Internet comportant un registre dématérialisé sécurisé ouvert à l'adresse internet suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/4892>

– Par courrier papier adressé à l'attention du commissaire enquêteur, M. Bernard MIGNOT **au plus tard jeudi 2 janvier 2025 à 17h00**, le cachet de la poste et/ou la date du courriel faisant foi, au siège de la mairie de PLUMETÔT - 1 Place de la Mairie – 14 440 PLUMETÔT. Ces observations écrites seront visées et annexées aux registres d'enquête par la maire de la commune de PLUMETÔT.

Le dossier est également consultable sur le site internet des services de l'État dans le Calvados durant la période de déroulement de l'enquête publique à l'adresse suivante : <http://www.calvados.gouv.fr> en suivant la rubrique suivante : [Accueil > Publications > Avis et consultation du public > Avis enquête publique > Les avis d'enquêtes publiques en cours](#)

L'expropriant, la CDC Cœur de Nacre, doit procéder aux notifications individuelles du dépôt du dossier en mairies, 15 jours au moins avant la date d'ouverture de l'enquête, sous pli recommandé avec demande d'avis de réception, aux propriétaires des parcelles ou immeubles considérés, lorsque leur domicile est connu, ou à leurs mandataires, gérants, administrateurs ou syndics. Les propriétaires de droits réels sont tenus de rencontrer Monsieur le commissaire enquêteur.

M. Bernard MIGNOT, commissaire enquêteur, se tiendra à la disposition du public pour y recevoir les observations écrites et orales, aux jours et heures ci-dessous :

Lieux	Jours et horaires
Mairie de PLUMETÔT (siège de l'enquête)	– Le mardi 3 décembre 2024 de 14h00 à 18h00 (ouverture de l'enquête), – Le samedi 14 décembre 2024 de 9h30 à 12h30.
Communauté de communes CŒUR DE NACRE	– Le jeudi 19 décembre 2024 de 9h00 à 12h00.
Mairie de CRESSERONS	– Le jeudi 2 janvier 2025 de 14h00 à 17h00 (clôture de l'enquête).

À l'issue de l'enquête publique, le public pourra consulter dès que disponibles, le rapport, les conclusions et les avis du commissaire enquêteur, à la Direction départementale des territoires et de la mer du Calvados et près des mairies de PLUMETÔT, de CRESSERONS et de la CDC Cœur de Nacre pendant un an à compter de la date de clôture de cette enquête.

Ces éléments sont également consultable et téléchargeable gratuitement par le public, durant le même délai, sur le site internet des services de l'état dans le Calvados à l'adresse : <http://www.calvados.gouv.fr> en suivant la rubrique : [accueil > publications > avis et consultation du public > avis enquête publique > conclusion enquête publique](#) et sur le site de la société « PRÉAMBULES » sous le lien suivant : <https://www.registre-dematerialise.fr/4892>

Conformément aux dispositions du Code de l'environnement et du Code de l'expropriation, M. le Préfet du Calvados, se prononcera par arrêté sur la déclaration d'utilité publique (DUP) ainsi que la cessibilité objet de cette demande.

NE PAS RECOUVRIR AVANT LE JEUDI 2 JANVIER 2025 À 17h00.